



Madame,  
Mademoiselle,  
Monsieur,

Le Conseil communal convoque les citoyennes et citoyens de la Commune de Treyvaux en assemblée communale ordinaire le

## **JEUDI 12 DECEMBRE 2019 A 20.00 HEURES A LA GRANDE SALLE DE L'ECOLE**

### **ORDRE DU JOUR**

1. Procès-verbal de l'assemblée communale ordinaire du 11 avril 2019.  
*Le procès-verbal ne sera pas lu ; il peut être consulté au secrétariat communal durant les heures d'ouverture (art. 13 RELCo) ainsi que sur le site internet de la commune (www.treyvaux.ch).*
2. Modification du coefficient d'impôt communal pour les personnes physiques et les personnes morales de 92.1 % à 88.0 %, uniquement pour l'année 2020.
3. Budget 2020 \*
  - 3.1. Présentation générale du budget de fonctionnement et d'investissements \*
  - 3.2. Changement d'affectation du bureau administratif en studio – Route d'Arconciel 3 \*
  - 3.3. Ruisseau des Arbagnys – mise à ciel ouvert \*
  - 3.4. Alimentation en eau potable du secteur « Ecorcheventres » \*
  - 3.5. Vote final du budget de fonctionnement et d'investissements
4. Nomination de l'organe de révision : période 2019-2021
5. Règlement droit de cité communal – approbation \*
6. Règlement Service dentaire scolaire – approbation \*
7. Divers

*\* Les documents sont consultables au secrétariat communal durant les heures d'ouverture ou sur le site internet de la commune (www.treyvaux.ch)*

### **LE CONSEIL COMMUNAL**

Treyvaux, le 29 novembre 2019